

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 À 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali

EXCUSES : RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, FERRANT Jean-Baptiste, SALIGOT Florent (pouvoir donné à JURET Jean-Sébastien)

Le secrétaire de séance est : MICHELIN Jean-Marie

Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération renouvellement du mandat avec la Gestion Dijonnaise

Le cabinet immobilier " la Gestion Dijonnaise", en charge de la location des logements communaux de l'ancien presbytère, sollicite la commune pour le renouvellement du mandat de gestion qui arrivera à échéance le 17 avril 2020.

Conformément à l'article L136-1 du Code de la Consommation, sauf avis contraire et au plus tard le 17 janvier 2020, ce mandat sera renouvelé aux mêmes conditions pour une période d'un an.

Après en avoir délibéré et considérant que la prestation fournie n'appelle à aucune remarque particulière, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire le mandat de gestion auprès de la " Gestion Dijonnaise"

2- Demande de disponibilité de l'employé communal

Le maire fait lecture d'un courrier transmis le 12 décembre 2019 par Jean-Marie Métayer, adjoint technique titulaire, sollicitant une mise en disponibilité, pour convenances personnelles, ceci pour une période d'un an à compter du 1 avril 2020.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande.

3- Information sur un arrêté de stationnement interdit rue du Puits Radier

Depuis plusieurs années, le stationnement des véhicules rue du Puits Radier pose un problème de sécurité lorsque les voitures circulant sur cette voie se croisent.

L'étroitesse de la rue et l'absence de visibilité créent un danger potentiel.

Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors de précédents conseils mais aucune mesure n'avait été prise.

Par conséquent, considérant que le stationnement est possible sur l'espace privé des riverains et que des places de parking sont disponibles à proximité, le maire propose de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur l'ensemble de cette voie communale.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

La mesure sera effective dès parution de l'arrêté et dès la mise en place de la signalisation adéquate.

Une information sera faite auprès des habitants.

4- Bureau "Véritas" : vérification des installations de gaz et d'électricité de l'église et de la salle des fêtes

Le bureau "Véritas" a remis ses rapports de vérifications le 12 décembre dernier.

Il s'avère qu'il sera nécessaire de réaliser travaux de mises en conformité au regard de la législation.

L'ensemble de ces rapports seront transmis aux artisans électriciens du village, Hervé Millot et Justin Poinot, pour obtenir des devis de mises aux normes.

Dès réception, l'artisan sera choisi afin que les travaux soient effectués au cours du premier trimestre 2020.

5- Information sur la vente d'une parcelle de bois Clémencet / Lazzaroni

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier transmis par l'étude notariale "Jouffroy-Bertrand-Bonnotte" notifiant la vente d'une parcelle de bois sur la commune de Chaignay, cadastrée YK n° 10, lieudit "Champ Fouchard", d'une contenance de 2 ha 58 a 03 ca.

Dans le cadre du droit de préférence au bénéfice de la commune, institué par l'article L.331-24 du code forestier, nous devons nous positionner dans un délai de deux mois sur la possibilité d'acquérir ce bien. Après échanges et discussions, cette acquisition ne représentant pas un intérêt particulier, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire jouer son droit de préférence.

6- Demande d'autorisation d'une sortie quad le dimanche 21 juin 2020

Le maire fait part d'un courrier de Monsieur Dominique Boiget de Charmes qui organise une balade en quad avec une vingtaine de personnes le dimanche 21 juin 2020.

Le parcours prévoit de traverser le village en utilisant les chemins ruraux et en particulier le chemin de contournement.

Après échanges, l'ensemble du conseil précise que le chemin de contournement n'a pas cette vocation et qu'il n'est pas favorable à cette demande telle qu'elle a été présentée.

Le maire contactera Monsieur Boiget afin qu'il modifie le tracé en conséquence.

7- Questions diverses

- **Curage des fossés** : Marie-Ange Chaume-Lagoutte évoque la nécessité de faire curer les fossés d'écoulement des eaux pluviales dans le bas du village (au lieu-dit "Derrière le couvent"). Trois devis seront demandés (Sarl Nolot, Sarl Drouot et Sarl Colaiacovo) pour le mois de janvier, le choix sera fait lors du prochain conseil.
- **Nettoyage de Mettepain** : Marie-Ange Chaume-Lagoutte propose de renouveler l'opération de 2017 afin de nettoyer le site en faisant appel aux bénévoles. La date du 14 mars 2020 a été retenue. Le rendez-vous est fixé à la mairie à 9 heures.
- **Route du Champ de Tir** : Jean-Sébastien Juret informe de la forte dégradation de la voie communale en direction de l'ancien Champ de Tir d'Épagny et de la nécessité d'engager des travaux. Un devis avait été établi il y a quelques mois par la Société Colas afin de procéder à un rabotage et un remblayage (transformation en chemin agricole) pour un montant de 15 000 euros environ. Pour des raisons budgétaires, Jean-Sébastien Juret propose de réaliser cette réfection par tranches, en commençant par les portions les plus détériorées et se chargera de contacter la Société Colas pour une première intervention au printemps 2020.
- **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : le PLU de Chaignay a été validé il y a dix ans. Il est envisagé de procéder à une révision, notamment dans la perspective d'aménager le secteur du Meix Esprois (acquisition des terrains en cours par la commune, développement de la zone artisanale). Gilles Biancone présente le devis de prestation d'assistance du cabinet d'urbanisme DORGAT (prestataire du Cabinet BAFU qui a élaboré le PLU de Chaignay à l'origine) pour un montant de 22 800 € TTC. La révision de PLU fera l'objet d'une délibération municipale prévue au conseil de janvier 2020.
- **Société de Chasse au Bois de Chaignay** : Alain Chariot, président de la société communale de la Chasse aux Bois de Chaignay, a rencontré le maire et le premier adjoint afin d'évoquer la taxe foncière et la taxe d'habitation à laquelle est soumise cette association, ce qui impute son budget à hauteur de 670 € environ. Alain Chariot précise que la suppression de la taxe d'habitation prévue en 2020 par les pouvoirs publics ne concernera que les particuliers et que la Société de Chasse au Bois est la seule

association du village assujettie à ces taxes.

Il sollicite une prise en charge pour la part communale et propose en contrepartie l'organisation d'une journée pédagogique auprès des écoles. Cette demande sera évoquée lors de la préparation du prochain budget.

- **Déploiement de la fibre** : le maire informe des contacts pris avec le département afin de faire le point sur les travaux de déploiement qui devaient être terminés avant la fin d'année. En effet, le déploiement de la fibre en aérien devait débuter le 15 octobre...
Benoît Martin, chef de service au Conseil départemental en charge dossier, précise dans un mail reçu le 20 décembre dernier les éléments suivants :
"Nous rencontrons quelques difficultés vis-à-vis de la validation "ENEDIS" sur les supports aériens. Pour autant, EIFFAGE (qui a la charge de ces études) semble assez optimiste et prévoit de débuter les travaux dans le courant du 1er trimestre 2020.
Pour information, nous n'avons pas été inactifs depuis le mois de juin ; EIFFAGE travaille en concertation avec ENEDIS sur une étude "type" pour en obtenir la validation afin d'appliquer une méthodologie similaire pour les autres études, dont celle de Chaignay.
La mise en service commerciale des prises est envisagée pour l'été 2020..."
A suivre...
- **Couverture téléphonie mobile** : la société Hivory du groupe Altis, opérateur d'infrastructures de télécommunications, a contacté la mairie dans le but d'acquérir ou de louer un terrain afin d'implanter un relais pour le compte de SFR et assurer ainsi la couverture de l'axe D903. Le maire propose d'étudier si la parcelle communale YB 11, située à proximité du silo de Dijon Céréales, serait susceptible de recevoir cette infrastructure.
Compte tenu de la faible couverture sur notre commune et de la possibilité que cette antenne puisse être utilisée par d'autres opérateurs, une étude de faisabilité sera lancée.
Des contacts seront également pris avec Dijon Céréales.

Fin de séance à 22 heures

Prochain conseil municipal prévu le 17 janvier 2020